



## → Qui PEUT L'OBTENIR?

- Le ou les concubins de même sexe ou de sexe différent.

#### → Où S'ADRESSER ?

- Auprès de l'un des Bureaux Municipaux de Proximité.

#### → CONDITIONS D'OBTENTION

- Le ou les concubins doivent être domiciliés dans la commune.

## → DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Pour les Français: carte nationale d'identité, passeport...,
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne
  + Liechtenstein, St Marin, St Siège: passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité,
- Pour les ressortissants étrangers: titre de séjour en cours de validité.

# → DÉLAI D'OBTENTION

- Délivrance immédiate.

- Document gratuit

Ville de Marseille - Ceter